

QIT Madagascar Minerals (QMM) Comité sur la Biodiversité et
la Gestion des Ressources Naturelles
Réunion du 14-18 octobre, 2019

Recommandations

Le Comité sur la Biodiversité et la Gestion des Ressources Naturelles de QMM (BNRMC) s'est réuni pendant sept jours à Fort Dauphin et à d'autres sites aux alentours (voir le rapport de mission pour plus de détails). Des discussions ouvertes, franches et constructives ont eu lieu avec le personnel et les conseillers de QMM sur un large éventail de sujets liés au termes de référence du Comité. Les actions entreprises par QMM à la suite des recommandations formulées par le BNRMC lors de sa précédente réunion ont été examinées; des progrès ont été réalisés sur les recommandations et beaucoup sont déjà mises en œuvre (voir le résumé de suivi des recommandations). Le Comité a beaucoup apprécié l'engagement du personnel de QMM, qui a présenté des rapports soigneusement préparés, répondu à toutes les questions et engagé un échange animé sur les défis et les opportunités. Le Comité est également très reconnaissant des contributions des communautés autour de Tsitongambarika et de Ste Luce, à Andrakaraka, ainsi que des autres parties prenantes rencontrées à Fort Dauphin, qui ont grandement enrichi sa compréhension.

Sur la base des discussions qui ont eu lieu lors de la visite du BNRMC, les recommandations suivantes ont été formulées et communiquées au personnel de QMM lors de la séance de clôture :

2019.1.1.

Des informations sur le Comité sur la Biodiversité et la Gestion des Ressources Naturelles ainsi que ses recommandations et les programmes de ses visites devraient être mis sur les sites internet de QMM et de l'UICN. De même, les noms et les biographies des membres du comité, ainsi que les termes de références du comité, doivent être postés sur les deux sites.

2019.1.2.

Le comité demande à QMM d'effectuer une visite rapide de courtoisie à chacun des groupes de partie prenantes rurales que nous avons rencontré en octobre 2019 afin de leur présenter une brève restitution de nos recommandations et en particulier 2019.1.3, 2019.1.4, et 2019.1.5. Le comité demande également à QMM de transmettre à chacun des parties prenantes rencontrées disposant d'un accès à l'internet, le lien permettant d'accéder à nos recommandations et notre programme de visite.

2019.1.3.

Deux membres du comité avaient effectué une visite au site offset de Tsitongambarika géré par Asity (les 12 et 13 octobre). Ils étaient impressionnés par le développement du camp pour la recherche et l'écotourisme, les essais des activités économiques alternatives, et les plantations d'*Acacia*. Ils pensent que l'approche utilisée pour la conservation de la nouvelle aire protégée (NAP) nécessite une considération particulière de la part de QMM, en particulier concernant son impact sur la population locale. La EIES¹ du site indique que des restrictions en termes d'accès aux ressources associées à l'établissement de la NAP conduira au déplacement de la population et pourrait avoir un effet négatif sur la sécurité alimentaire de la

¹ Étude d'Impact Environnemental et Social et Plan de Gestion Environnemental et Social du Projet de Création d'une Nouvelle Aire Protégée Tsitongambarika, Décembre 2008.

population locale. Cependant, l'EIES n'a identifié qu'un très petit nombre de PAPs (personnes affectées par le projet) et l'identification des PAPs semble avoir suivi une approche plus restrictive que celle utilisée dans d'autres nouvelles aires protégées (y compris celles gérées directement par QMM à Ste Luce, Petriky et Mandena). L'approche utilisée actuellement pour développer des activités économiques alternatives est volontairement focalisé sur 3 ou 4 "maîtres exploitants" qui semblent être relativement aisés et bien informés, en vue d'élargir cette approche ultérieurement aux autres membres de la population. Selon la loi malgache (COAP), les objectifs de des aires protégées doivent « *contribuer au développement économique et social pour la génération future* » and doivent intégrer "*le respect du principe de partage équitable des avantages dans le cadre de la gestion de l'Aire Protégée*". Aussi, des publications récentes sur les principes de la meilleure pratique en matière d'offsetting pour la biodiversité² indiquent que les individus impactés négativement doivent recevoir une compensation afin que leur situation ne soit pas rendue pire que si l'établissement de la NAP n'avait pas eu lieu. L'approche adoptée au site l'offset de Tsitongambarika pourrait conduire à une réussite par l'amélioration de la condition de vie d'un grand nombre d'habitants, mais nous avons constaté trois risques si cet effort ne réussit pas :

- a. La situation des foyers pauvres et marginalisés pourrait se dégrader à cause des restrictions imposées par la conservation en particulier si les activités intensifiées de quelques personnes engendrent des risques pour d'autres personnes à travers l'insécurité foncière (un risque bien identifié dans l'EIES de Ste Luce, par exemple).
- b. Des gains pour la conservation pourraient être menacés si les personnes marginalisées sans terrains n'ont pas accès à des alternatives économiques adéquates surtout si la gestion de la NAP est affaiblie
- c. La réputation de QMM pourrait être compromise, puisque QMM va vraisemblablement être scruté plus intensivement pour ces actions en faveur de la conservation que d'autres acteurs impliqués dans la gestion ou la supervision des NAP

Le personnel de QMM note à juste titre la nécessité d'une coopération entre plusieurs parties prenantes pour parvenir à un développement durable dans ces communautés, ce qui ne peut être la responsabilité exclusive de QMM. Toutefois, cela risque de masquer les responsabilités particulières de QMM par rapport aux coûts supportés par les populations locales en raison des actions de conservation entreprises avec le soutien de QMM, responsabilités qui pourraient aller au-delà de ses obligations légales en vertu du COAP. QMM revendique des crédits pour la biodiversité protégée par ces sites (dans le cadre de ses engagements en matière d'impact positif net), y compris par la prévention d'activités déjà illégales (par exemple, le défrichement pour agriculture). Il s'ensuit donc qu'il porte de la responsabilité pour ces coûts, même si le COAP n'exige pas leur indemnisation. Sinon, les populations locales pourraient effectivement finir par subventionner les engagements de QMM en matière de biodiversité.

Les membres du comité sont sensibles aux difficultés associées à la réalisation de la conservation d'une manière équitable à Madagascar³, et par conséquent nous recommandons que QMM évalue l'approche utilisée au site d'offset de Tsitongambarika et détermine si le niveau actuel d'appui fourni par QMM est adéquat pour atteindre des gains pour la conservation d'une manière équitable. QMM devrait considérer des interventions raisonnablement robustes face à des conditions régionales. En particulier, QMM et ses partenaires devraient éviter une dépendance excessive à l'écotourisme en tant que mécanisme générant des avantages pour

² <https://osf.io/53umy/> (rapport en français), <https://doi.org/10.31235/osf.io/4ygh7> (rapport en anglais) et <https://doi.org/10.1111/cobi.13184> (article, en anglais).

³ Par exemple <https://doi.org/10.7717/peerj.5106>

les communautés locales. L'écotourisme et la recherche sur la biodiversité peuvent devenir importantes pour le site, mais il semble peu probable qu'ils profiteront à un grand nombre de personnes à court terme.

2019.1.4.

Des soucis similaires existent concernant les aires protégées gérées directement par QMM (les sites d'offset et d'évitement) à Ste. Luce (visité cette année par le comité) et probablement aussi Petriky (visité auparavant). Dans ce cas de ces sites, la gestion de l'aire protégée est une obligation pour QMM et un échec éventuel dans la conservation effective constitue un risque additionnel. Il nous semble que QMM a établi un système de cogestion et de suivi avec la fédération des COBAs qui fonctionne bien, ainsi augmentant leur capacité. Toutefois, une partie relativement limitée de la population est impliquée et les autres personnes ne bénéficient de l'aire protégée. Le comité recommande que QMM considère l'utilité éventuelle d'interventions additionnelles afin de fournir des activités/ressources alternatives afin de réduire la pression sur les aires protégées d'une manière équitable. Le personnel de QMM doit être impliqué directement dans la planification et la supervision de ces activités même si elles sont effectuées par un prestataire. Un grand nombre de ces défis étaient prévus dans la EIES/PGES élaboré pour le site.

2019.1.5.

QMM a investi une quantité importante de ressources dans les communautés impactées directement par les activités de la mine à Mandena (par ex. par le seuil de déversement). Toutefois, une partie de ces activités n'a pas réussi à atteindre les objectifs souhaités. En plus des risques signalés dans les recommandations précédentes (par rapport aux moyens d'existence, aux ressources naturelles et à la réputation de QMM), la bonne pratique exige une compensation adéquate des individus affectés et par conséquent des échecs futurs représenteraient un risque supplémentaire. QMM doit donc assurer l'établissement d'activités économiques durables dans les communautés impactées directement par l'opération minière et doit engager des moyens adéquats pour atteindre cet engagement. Les activités pourraient être mises en œuvre par des prestataires mais QMM doit assurer un appui sur le long terme pour des activités qui sont appropriées dans le contexte spécifique de chaque communauté concernée, et QMM doit également fournir un engagement direct et régulier avec les communautés afin de permettre l'évaluation des succès et des échecs.

2019.1.6.

QMM est un acteur important dans la région Anosy, mais il ne peut pas et ne devrait pas être chargé de réaliser à lui seul le développement à une large échelle régionale. Le comité recommande que QMM envisage la possibilité de catalyser (mais pas nécessairement de mener) un comité de liaison ou de coordination impliquant des groupes de parties prenantes clés dans la région de Ft. Dauphin, y compris la société civile et les acteurs de l'état. La transition politique actuelle offre une opportunité qui doit être saisie immédiatement. QMM pourrait en bénéficier par l'aide que cela apporterait pour :

- a. encourager les entités qui reçoivent des ristournes de QMM à allouer des ressources pour répondre aux défis régionaux et locaux
- b. promouvoir des entités compétentes de la société civile avec lesquelles QMM peut interagir
- c. fournir un contexte pour la discussion constructive sur les activités de QMM

2019.1.7.

QMM a fait des progrès importants dans l'amélioration de la communication avec des parties prenantes, y compris l'organisation de nombreuses visites du site. Néanmoins, nous recommandons que QMM poursuive l'amélioration de la communication en visant plusieurs thèmes qui nécessitent une attention particulière et qui devraient être ciblés sur des parties prenantes appropriées, y compris :

- a. assurer que les parties prenantes comprennent que les ressources financières disponibles pour des activités diminuent en passant de la phase d'exploration et de construction à la phase opérationnelle
- b. apporter la clarté concernant le devenir *in fine* des blocs de forêt (tels que S8) afin d'éviter leur dégradation et destruction par une exploitation accélérée des ressources
- c. partager des « success stories », en particulier celles qui démontrent l'engagement des communautés.

2019.1.8.

QMM a pris un engagement fort à être transparent mais il faudrait continuer à le renforcer au niveau public et vis-à-vis du comité. Au niveau public QMM devrait assurer la publication rapide de documents tels que les rapports d'audit de l'ONE (qui devraient être disponibles sur le site de l'ONE). Concernant le comité, QMM devrait de nous fournir les rapports d'audit de l'ONE ainsi que le PGES et le CSP.

2019.1.9.

QMM a cumulé de nombreuses réussites en matière de la réhabilitation à Mandena et nous pensons que cela va continuer. Afin d'assurer la valeur à long terme du développement et de la mise en œuvre des activités techniques, le comité signale qu'il sera nécessaire d'assurer que les mécanismes appropriés de gouvernance et de gestion soient pris en compte et rendus opérationnels dès que possible, et avec la pleine participation des communautés locales. Cela pourrait nécessiter une restructuration appropriée des institutions de cogestion (par ex. le COGEMA) et une évolution du *dina* afin d'inclure une gamme plus large de parties prenantes, essentiel pour assurer le succès. QMM a bien adopté cette stratégie pour plusieurs aspects du projet ; le comité suggère qu'elle soit appliquée de façon générale. [Cette recommandation met à jour et remplace la recommandation 2018.2.8].

2019.1.10.

QMM a rencontré de nombreux succès à travers les années ainsi que quelques échecs. Ces expériences offrent de nombreuses leçons utiles. Le comité suggère que QMM vise à valoriser ces leçons pendant la planification et la mise en œuvre d'activités futures et que certains succès et échecs soient partagés en interne au QMM et en externe avec des parties prenantes appropriées.